

# Charte : La relève économique franco-allemande

Des perspectives professionnelles renforcées pour les jeunes en quête d'expérience bilatérale

## **Mesdames, Messieurs,**

Les profils franco-allemands sont plus recherchés que jamais. Tandis que de nombreuses entreprises expriment un besoin croissant d'effectifs dotés d'une sensibilité franco-allemande, beaucoup de jeunes aspirent également à une expérience professionnelle dans leur pays voisin. Pourtant, malgré une multitude de programmes dédiés, l'offre et la demande peinent encore à se rencontrer.

Le programme de jeunes talents *Génération Europe* souhaite contribuer à rapprocher employeurs et candidats. Notre objectif est de réunir les entreprises, les universités et les associations actives en France et en Allemagne autour d'une charte commune afin de promouvoir des jeunes talents franco-allemands. Cette Charte permettra de lever les obstacles sous-jacents pour les candidats, d'encourager l'utilisation des plateformes d'emploi franco-allemandes et d'élargir les offres pour les étudiants en alternance et les apprentis.

En tant que signataire de la Charte, vous bénéficiez d'une visibilité et d'une attractivité supplémentaires dans l'espace franco-allemand. Par votre engagement, vous approfondissez les liens économiques et contribuez à long terme au développement d'une mentalité commune dans votre entreprise - un avantage compétitif dans l'Europe de demain.

Avec l'objectif partagé de 10 000 nouveaux jeunes franco-allemands par an, pleinement intégrés professionnellement, linguistiquement et culturellement, les relations entre nos deux pays seront portées par la génération future. Ensemble, nous pouvons atteindre cet objectif !

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez plus amplement les motivations de cette initiative ainsi que le contenu de la Charte de la relève économique franco-allemande. Nous nous réjouissons de pouvoir bénéficier de votre soutien et de contribuer ensemble à la réussite de ce projet.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

## **Votre *Génération Europe***

*Génération Europe* est un programme sous le haut-patronage de la Présidence de la République française et la Chancellerie fédérale allemande. Le programme est mis en œuvre par l'Office franco-allemand de la jeunesse et soutenu par ses mécènes AXA, Amundi, Bosch, ODDO BHF et Siemens. Chaque promotion est composée d'un groupe d'une vingtaine de jeunes âgés de 18 à 35 ans qui s'engagent pour les relations franco-allemandes.

# Contenu

|  |   |
|--|---|
| Explication de l'initiative .....                    | 2 |
| Contexte .....                                       | 2 |
| Objectif .....                                       | 3 |
| Mise en œuvre .....                                  | 3 |
| Conclusion .....                                     | 4 |
| Vos contacts .....                                   | 5 |
| <br>   |   |
| Charte : La relève économique franco-allemande ..... | 6 |

## Explication de l'initiative

### Contexte

La Charte de la relève économique franco-allemande a pour vocation de relier les entreprises recherchant des profils franco-allemands et les jeunes aspirant à vivre une telle expérience professionnelle. Comment expliquer qu'aujourd'hui encore que les nombreux programmes existants n'arrivent pas à favoriser la mobilité professionnelle ?

Pour réussir dans un contexte toujours plus compétitif, les entreprises ont besoin de collaborateurs qui connaissent les spécificités professionnelles, linguistiques et culturelles du pays voisin. Les candidats immédiatement opérationnels sont toutefois rares. Le périmètre de recrutement s'élargit ainsi rarement outre-Rhin. À court terme, il est en effet plus aisé de superviser des marchés locaux avec des collaborateurs locaux - les barrières linguistiques constituant un facteur déterminant. Mais à long terme, une vision stratégique *intégrée* est nécessaire au sein d'une entreprise pour soutenir sa croissance.

Des profils franco-allemands émergent véritablement lorsque les connaissances techniques et linguistiques scolaires sont enrichies par une expérience professionnelle immersive. De nombreux jeunes talents sont à la recherche de cette expérience. En théorie, divers programmes et cursus ont été mis en place à cette fin. Mais en réalité, il est difficile d'acquérir une expérience professionnelle pertinente outre-Rhin, que ce soit en venant de France ou d'Allemagne. Il existe en effet des limites :

1. **Barrière linguistique** : les jeunes talents sont en concurrence avec des candidats dont la langue du pays est également leur langue maternelle. Les entreprises sont dissuadées car le « retour sur investissement » à court terme pour les stages et plus généralement l'entrée dans la vie professionnelle semble plus élevée pour les locuteurs natifs.
2. **Difficile lisibilité du système de formation supérieure** : comprendre le système de formation outre-Rhin reste complexe pour beaucoup - malgré la réforme de Bologne. En outre, les systèmes sont calqués sur les besoins économiques de l'un ou de l'autre pays. Par exemple, en Allemagne les stages sont courants en licence, alors qu'ils sont en France l'apanage des étudiants de master.
3. **Focalisation sur les cadres** : il semble souvent plus simple de concentrer ses efforts de mobilité internationale sur des cadres déjà établis dans l'entreprise. Pourtant, cela coûte cher. Or, encourager le développement des profils binationaux dès le début de carrière est clé. Au-delà des métiers d'encadrement, la mobilité internationale devrait être élargie pour avoir un impact large sur la culture d'entreprise. Les formations en alternance devraient être davantage mises en avant par les entreprises et les professions intermédiaires se prêtent autant au développement de profils franco-allemands. Ils seront alors vecteurs de partage de bonnes pratiques professionnelles entre les équipes.

# Objectif

La Charte de la relève économique franco-allemande a pour objectif de faciliter l'acquisition d'une expérience professionnelle dans l'autre pays pour les jeunes Français et Allemands. Le projet se concentre sur les entreprises qui ont des activités transfrontalières en France et en Allemagne et sur la manière dont elles peuvent contribuer à réduire les barrières pour les jeunes. Il se veut volontairement large et couvre les cursus courts, les cursus en alternance, les débuts de carrière et les détachements de collaborateurs au sein d'un groupe d'entreprises. Il s'agit de promouvoir :

1. Le développement des talents transfrontaliers : L'initiative doit contribuer au développement de talents capables de travailler avec succès dans les deux pays et poser les fondations d'un développement professionnel durable.
2. La promotion de la compétence interculturelle : les entreprises doivent être encouragées à recruter des collaborateurs du pays voisin ou à les détacher au sein du groupe afin de renforcer la compétence interculturelle au sein de l'entreprise.
3. Le développement des réseaux : L'échange de personnel qualifié doit permettre de promouvoir les réseaux entre les entreprises françaises et allemandes et au sein des groupes afin de faciliter les partenariats et les coopérations à long terme.
4. La promotion de l'innovation et de la diversité : la coopération entre différents contextes culturels contribue à promouvoir l'innovation et les solutions créatives.

# Mise en œuvre

*Génération Europe 2024*, en tant que « voix de la jeunesse », est tenu d'accélérer la réalisation des objectifs de l'initiative et d'encourager les entreprises à s'engager davantage :

1. **Charte de la relève économique franco-allemande** : le cœur de l'initiative est une déclaration d'intention dans laquelle les entreprises, universités et partenaires s'engagent à promouvoir la relève économique franco-allemande. Cette déclaration doit contenir les éléments suivants :
  - a. Définir des objectifs pour la formation, les stages et le détachement de collaborateurs dans un contexte transfrontalier ;
  - b. Mise en œuvre dans la stratégie des ressources humaines et coordination au sein de l'entreprise, par exemple par des échanges réguliers entre les départements des ressources humaines ;
  - c. Mesures visant à réduire activement les obstacles sous-jacents (biais), par exemple en adaptant ou en supprimant les listes universitaires officielles dans le processus de recrutement, en faisant évoluer les politiques internes concernant les stages pendant la licence et en étendant les engagements aux métiers de l'apprentissage ;
  - d. Promouvoir les plateformes d'emploi franco-allemandes comme *École-Entreprise* ou *Connexion-Emploi* ;
  - e. Mise en œuvre de meilleures pratiques d'intégration au sein de l'entreprise et du pays d'accueil, notamment par des programmes, par exemple l'identification des personnes relais et des domaines de concentration dans l'entreprise qui se prêtent particulièrement à l'échange.

Les protocoles d'accord seront signés individuellement ou collectivement, notamment dans le cadre de l'anniversaire de la signature du traité de l'Élysée. L'objectif est d'obtenir un parrainage de l'initiative, par exemple par les présidents Emmanuel Macron et Frank-Walter Steinmeier ou par les ambassades de France et d'Allemagne.

Pour s'adresser aux entreprises, Génération Europe peut s'appuyer sur les mécènes du programme, sur les employeurs des participants et sur des organisations proches comme le CEFA, l'OFAJ, des organisations comme Business France ou encore la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie. La charte est générale et offre beaucoup de flexibilité. Les objectifs et les mesures concrètes propres à l'entreprise peuvent être publiés sur la base du volontariat.

2. **Recommandations aux décideurs politiques** : en collaboration avec les entreprises participantes, des recommandations doivent être formulées à l'intention des décideurs

politiques. L'accent devra être mis sur la réduction des obstacles administratifs concrets et la création de nouvelles incitations pour les entreprises.

3. **Campagnes d'information et de relations publiques** : des campagnes d'information ciblées doivent être menées pour informer les entreprises des avantages de la coopération bilatérale et de la participation à l'initiative ou de la signature du protocole d'accord. Les canaux de communication envisageables peuvent être :
  - a. La participation à des débats, par exemple dans le cadre de journées économiques franco-allemandes, de rencontres entre entrepreneurs ou de programmes similaires ;
  - b. Des campagnes LinkedIn sur les meilleures pratiques et les *success stories* ;
  - c. Création d'un site Internet pour faire connaître le contenu de l'initiative et les entreprises participantes (pour les étudiants, les candidats et les collaborateurs) ;
  - d. Séances d'information par des participants au programme *Génération Europe* dans des cursus franco-allemands ou des programmes *Abi-Bac* pertinents.

## Conclusion

La *Charte de la relève économique franco-allemande* peut apporter une contribution précieuse en ouvrant la voie à des expériences professionnelles dans le pays voisin. Le projet peut établir un lien entre les besoins des entreprises en matière de profils franco-allemands et le désir des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle de l'autre côté du Rhin.

La démarche vise à renforcer la coopération entre les entreprises des deux pays et à créer les bases d'un environnement de travail interculturel réussi. En favorisant la diversité, l'innovation et les réseaux internationaux, l'initiative contribuera à long terme à l'approfondissement des relations franco-allemandes sur le plan économique et social.

En tant que signataire de la Charte, vous bénéficiez d'une visibilité et d'une attractivité accrues dans l'environnement franco-allemand. Par votre engagement, vous soutenez l'approfondissement des relations franco-allemandes et contribuez à long terme au développement d'une véritable mentalité collective franco-allemande dans votre entreprise - un avantage décisif pour votre compétitivité.

# Vos contacts

Vous êtes intéressé par l'initiative et souhaitez soutenir la Charte des jeunes diplômés franco-allemands ? N'hésitez pas à nous contacter directement. Les membres du groupe de travail sur les échanges professionnels du programme *Génération Europe - promotion 2024* sont à votre disposition.

**Julian Gruber**

Tél. : +49 1 71 22 07 899  
julian.philipp.gruber@gmail.com

**Jeanette Süß**

Tél. : +49 1 76 78 58 01 31  
jeanette.suess@gmail.com

**Miriam Mayer**

Tel: +43 664 8971 901  
miriam.mayer00@gmail.com

**Marc Fort**

Tél. : +33 6 72 47 45 34  
fort.marc@gmail.com

**Clémentine Petin**

Tel.: +33 6 64 55 77 37  
clementine.petin@sciencespo.fr

**Tressia Boukhors**

Tel: +49 1 76 83 54 28 45  
tressia.boukhors@gmail.com

**Formulaire d'inscription pour les personnes et entreprises intéressées**



**Qui sommes-nous ?**

Le programme de jeunes talents "Génération Europe" a été créé en janvier 2023, à l'occasion du soixantième anniversaire du traité de l'Élysée. Chaque promotion est composée d'un groupe d'une vingtaine de jeunes âgés de 18 à 35 ans qui s'engagent pendant un an en tant que réseau pour les relations franco-allemandes. Les jeunes sont issus d'horizons différents. Ils ont en commun l'intérêt pour l'autre pays et le désir de construire l'avenir des relations franco-allemandes. Les membres du réseau doivent mener des réflexions politiques, réaliser des projets communs et établir les liens entre les deux pays sur différents sujets. Génération Europe est un programme sous le haut-patronage de la Présidence de la République française et la Chancellerie fédérale allemande. Le programme est mis en œuvre par l'Office franco-allemand de la jeunesse et soutenu par ses mécènes AXA, Amundi, Bosch, ODDO BHF, et Siemens.

# Charte : La relève économique franco-allemande

Nous soussignées, entreprises, reconnaissons l'importance des interactions professionnelles franco-allemandes pour la promotion de la coopération, de l'innovation et de l'échange culturel entre nos deux pays. Nous nous engageons solennellement à soutenir les principes et les mesures suivants visant à renforcer les relations franco-allemandes par le biais d'échanges professionnels bilatéraux :

1. **Promotion des échanges professionnels** : nous soutiendrons et encouragerons activement les échanges professionnels transfrontaliers en mettant en place des programmes et des initiatives appropriés permettant aux jeunes et à nos collaborateurs d'acquérir de l'expérience dans des environnements de travail du pays voisin.

2. **Détachement de collaborateurs dans le pays voisin** : nous développerons et mettrons en œuvre des programmes qui permettront à nos collaborateurs de travailler temporairement dans des filiales, des sociétés de réseau, des entreprises partenaires ou des succursales dans le pays voisin. Ces détachements doivent contribuer à approfondir la compréhension des méthodes de travail, de la culture et de la langue du pays concerné.

3. **Embauche de collaborateurs des pays voisins** : nous proposerons activement les postes vacants dans nos entreprises aux candidats des pays voisins. Cela concerne aussi bien les places de stage que les places d'apprentissage et les programmes d'insertion. Nous utilisons également les plateformes d'emploi franco-allemandes telles que *Ecole-Entreprise* ou *Connexion-Emploi*.

Nous garantirons l'égalité des chances pour les candidats des deux pays en prenant des mesures actives pour éliminer les divers obstacles pour les candidats étrangers et pour contrer un éventuel biais d'origine :

a. Nous facilitons, dans la mesure du possible, les candidatures dans la langue maternelle du candidat ou en anglais. Nous reconnaissons que nous devons accorder aux candidats étrangers le temps nécessaire pour s'intégrer sur le plan linguistique, professionnel et culturel.

b. Nous nous informons sur les spécificités du système d'enseignement supérieur de l'autre pays et sur la qualité de ses établissements d'enseignement supérieur parmi les plus de 196 cursus franco-allemands.

c. Nous reconnaissons que les talents n'existent pas seulement dans les programmes de master. Nous ouvrons également notre offre aux formations et aux étudiants de niveau licence.

4. **L'intégration des employés** : Nous veillerons à ce que les employés bénéficient d'un soutien et d'une assistance appropriés pendant leur séjour. Cela inclut l'accès à du matériel d'orientation, des cours de langue, une sensibilisation culturelle et des ressources nécessaires pour garantir une intégration en douceur dans l'entreprise et dans la communauté locale. Nous accorderons aux collaborateurs un temps d'intégration suffisant pour leur permettre de s'adapter aux spécificités linguistiques, culturelles et professionnelles du pays.

5. **Création d'un environnement de travail interculturel** : nous nous efforcerons de créer un environnement de travail interculturel qui favorise la diversité et le respect mutuel. Cela implique de sensibiliser tous les collaborateurs aux différences culturelles et de promouvoir un dialogue ouvert basé sur la compréhension et la coopération. Nous identifierons les domaines et les collaborateurs qui jouent un rôle de passerelle pour faciliter l'intégration des personnes expatriées.

**6. Collaboration avec d'autres entreprises et organisations** : Nous coopérerons avec d'autres entreprises, établissements d'enseignement, agences gouvernementales et organisations afin de partager les bonnes pratiques, de mettre en commun les ressources et de développer des initiatives communes pour promouvoir les échanges professionnels franco-allemands.

**7. Mesure et évaluation du succès** : nous mesurerons et évaluerons régulièrement le succès de nos programmes et initiatives de promotion des échanges professionnels franco-allemands. Sur cette base, nous procéderons à des ajustements et nous nous efforcerons en permanence d'améliorer nos résultats.

**8. Valorisation des pratiques** : Nous partagerons nos expériences et nos connaissances en matière d'échanges professionnels franco-allemands et partagerons les meilleures pratiques au sein de nos secteurs et au-delà des frontières de l'entreprise afin d'encourager d'autres entreprises à s'engager également.

En signant cette charte, nous nous engageons solennellement à contribuer activement au renforcement des relations franco-allemandes par des échanges professionnels bilatéraux et à construire ensemble une relation de travail dynamique et coopérative entre nos deux pays.

[Entreprise/souscripteur]

Date : [date de signature].